



## plainte pour préjudice moral

Par **cecilia47**, le **14/04/2012 à 07:59**

bonjour

la maitresse de mon mari publie en gros des photos de lui sur son facebook . Cela choc mes enfants et moi meme . Mon mari dit de laisser faire . Puis je porter plainte contre elle ?

Merci de vos réponse

Par **Lysias**, le **14/04/2012 à 10:26**

Bonjour.

Votre mari semble avoir donné son consentement à la publication de ces photos si il vous demande de " laisser faire".

Tant que vous n'apparaissez pas sur les photos, vous ne pouvez pas allez à l'encontre de l'accord de votre mari sur la mise en ligne de photos de lui.

Cordialement.

Par **youris**, le **14/04/2012 à 11:26**

bjr,

le fait que vous et vos enfants tolériez une telle situation matrimoniale me semble plus grave que des photos sur internet et peut encourager cette dame a le faire..

cdt